



Résumé pour le congrès SKEK/CPC  
Diversité agricole et biodiversité 19 novembre 2015

### **Les agriculteurs garants de la biodiversité**

Simon Birrer, Schweizerische Vogelwarte Sempach  
[simon.birrer@vogelwarte.ch](mailto:simon.birrer@vogelwarte.ch)

Les terres agricoles sont un habitat particulier et riche en espèces issues du travail de la terre mené depuis des millénaires par l'homme. Depuis le milieu du siècle dernier, l'agriculture intensive a pourtant produit un recul de la biodiversité. A la fin du 20ème siècle, plusieurs mesures ont été établies contre le recul de la biodiversité sur les terres cultivées. Par exemple, depuis 1999 les agriculteurs doivent administrer 7% de leur terre en tant que surface de promotion de la biodiversité (SPB). Ceci a pour conséquence un ralentissement du recul de la biodiversité et en particulier des effectifs d'une espèce prioritaire « le Bruant jaune » selon les objectifs environnementaux pour l'agriculture, effectifs qui sont pourtant continuellement en baisse. Notre objectif est de montrer qu'une agriculture moderne tenant compte des besoins de telles espèces sensibles est réalisable.

Auparavant déjà, il a été possible de montrer que les SPB constituent un instrument de promotion de la biodiversité efficace. Toutefois, trop peu de surfaces sont disponibles ou alors elles n'atteignent pas la qualité écologique indispensable, de cette façon le soutien à une diversité d'espèces recherchée est impossible. Dans plusieurs projets régionaux de valorisation, les agriculteurs gèrent beaucoup de SPB de haute qualité. Dans ces régions, on observe une hausse d'effectifs remarquable pour plusieurs espèces prioritaires.

Pour la plupart des agriculteurs motivés, il est cependant difficile d'estimer les effets de leur engagement dans la promotion des espèces sur leur exploitation. Un objectif du projet « Les paysans marquent des points » de l'Institut de recherche pour l'agriculture biologique (FiBL) et la Station Ornithologique suisse, était de développer un instrument de mesure pour les agriculteurs, afin qu'ils puissent estimer leur influence sur la biodiversité. Il en a résulté le système de point Biodiversité. Les agriculteurs peuvent reconnaître, grâce à ce système, dans quels domaines ils agissent de façon optimale ou dans lesquels ils peuvent augmenter leur potentiel. Les points valent pour la quantité, la qualité et l'interconnexion des SPB; les points valent aussi pour les surfaces de production (prairies et champs de grandes cultures). Les scientifiques ont analysés 133 exploitations sur le Plateau suisse et ont pu prouver que plus un domaine agricole obtient de point, plus les plantes et les animaux y sont nombreux. Très tôt, IP-Suisse a montré son intérêt pour le système de point. Depuis 2009, les producteurs labellisés IP-Suisse doivent remplir le système de point et depuis 2013 ils doivent atteindre au moins 15 points de biodiversité. Un tiers des agriculteurs concernés a atteint l'objectif déjà en 2009, un tiers devait entreprendre des adaptations de l'exploitation modérées et l'autre tiers des plus grandes adaptations. Leur engagement fut récompensé par des primes sur leurs produits et par une image améliorée. Force est de constater que beaucoup d'agriculteurs sont très motivés et que lorsqu'ils dépassent le nombre de point minimal, ils décident eux-mêmes de mettre en place des mesures supplémentaires. Grâce à ces prestations supplémentaires des agriculteurs IP-Suisse et à la part déjà assez élevée de SPB de qualité élevée sur les exploitations Bio Suisse, une revalorisation significative des terres agricoles est attendue.